

À l'échelle internationale, certains pays consommateurs de minéraux réagissent aux préoccupations grandissantes à l'égard de la santé et de l'environnement en proposant d'interdire certains produits minéraux et métalliques ou d'en restreindre l'utilisation.

Les gouvernements doivent travailler ensemble et faire en sorte que les nouvelles initiatives stratégiques et ententes en matière d'environnement et de commerce ne soient pas nuisibles à l'industrie des minéraux et des métaux et que les décisions soient basées sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur le recours aux méthodes convenues pour l'évaluation des risques.

Il est essentiel d'adopter une approche multilatérale pour assurer la diffusion des résultats de la recherche scientifique et des nouvelles technologies et pour appuyer l'amélioration continue de la gestion de l'environnement, de la gestion ministérielle, du cycle de vie, et des méthodes d'évaluation et de gestion des risques.

En tant qu'organisme créé par les pays membres des Nations Unies pour mettre en œuvre l'Action 21, le plan directeur pour la réalisation du développement durable au XXI^e siècle, la CDD a un rôle important à jouer pour faire progresser le concept du développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux. Cependant, malgré le rôle essentiel que jouent les minéraux et les métaux dans le développement social et économique de toutes les sociétés, cette question et les questions connexes ne sont pas abordées spécifiquement dans le plan Action 21; elles sont plutôt abordées dans l'optique de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.

Cette lacune a été en partie corrigée lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1997. Dans sa résolution intitulée « Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 », celle-ci admet que les produits chimiques inorganiques, par exemple les minéraux et les métaux, ont des rôles et des comportements distincts des produits chimiques organiques. Elle reconnaît aussi la nécessité d'élaborer des solutions intégrées pour leur gestion, des solutions qui favoriseraient notamment le recyclage et la réutilisation.

Le Canada pense qu'il faut faire place aux minéraux et aux métaux, ainsi qu'à leur utilisation, dans le programme du développement durable, en raison de l'importance de ces produits pour l'évolution de la société.

Les débats sur la gestion des terres qui se tiendront à l'occasion de la CDD 8 permettront de faire progresser le dialogue sur le développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux — dialogue que le Canada tentera d'approfondir lorsque les pays membres des Nations Unies se réuniront en 2002 pour faire l'examen décennal de la mise en œuvre d'Action 21.

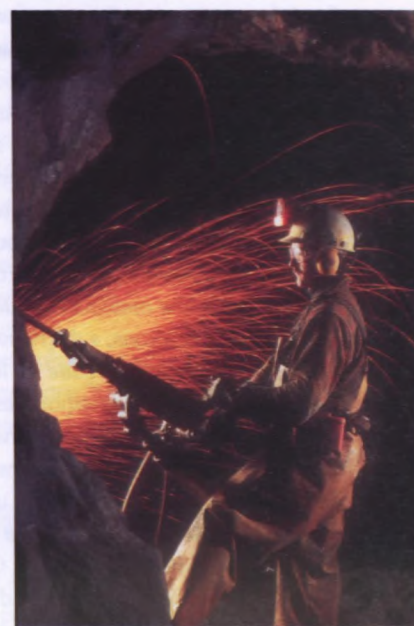


Photo : photothèque de Ressources naturelles Canada.